

Le contrôle administratif de la rupture conventionnelle négociée en Gironde en 2009 (1)

par *Franck LEBEAU*, Directeur adjoint du Travail, DIRECCTE de l'Aquitaine, Unité territoriale de la Gironde, Service Relations du Travail

L'article 5 de la loi n° 2008-596 du 25 juin 2008 « portant modernisation du marché du travail » (JO du 26 juin), résultant de l'accord interprofessionnel (ANI) du 11 janvier 2008, complété par l'article 2 du décret 2008-715 du 18 juillet 2008, a prévu un nouveau mode de rupture du seul contrat de travail à durée indéterminée, la rupture d'un commun accord dénommée la rupture conventionnelle.

A l'initiative de la DDTEFP, un traitement informatique de ces dossiers a été mis en place en Gironde.

Cet outil permet le traitement des demandes, la création automatique des courriers, un classement organisé...

Il permet aussi de fournir des informations et statistiques sur l'ensemble de ces dossiers : données sur les établissements, les branches, repérage des établissements utilisant fortement cette mesure sur une période donnée, transmission d'information aux sections concernées...

Tout au long de l'année 2009, la montée en puissance du dispositif a été constatée ; 6 197 dossiers ont été reçus et traités (2).

De surcroît, face à la « boîte noire » de l'initiative de la rupture conventionnelle du contrat de travail à durée indéterminée, pour reprendre l'expression de M. Olivier Pujolar lors de son intervention consacrée à la rupture

conventionnelle négociée (reproduite p. 307), le service des Relations du Travail de l'unité territoriale de la Gironde apporte un soin tout particulier à la vérification des délais de computation (rétractation et instruction), au calcul du montant de l'indemnité, ainsi qu'aux détournements de procédures qui pourraient être décelés, notamment pour évitement de plan de sauvegarde de l'emploi, applicable en cas de licenciement collectif, en liaison avec les sections d'inspection du travail du département, ou pour absence de libre consentement du salarié.

Le « succès » de ce nouveau mode de rupture du contrat de travail ne se dément pas à l'aune des premiers chiffres de l'année 2010 et il doit, de ce fait, recueillir toute notre vigilance et en particulier celle de l'administration, en charge de son homologation.

* Colloque du 12 mars 2010.

(1) Cet article est issu d'une communication présentée lors d'une journée consacrée aux "Négociations en droit du travail", organisée par l'Institut du travail de Bordeaux (Université Montesquieu, Bordeaux IV).

(2) V. p. suivantes les tableaux avec la ventilation mensuelle, les refus, les dossiers irrecevables ou incomplets et les principaux secteurs d'activité concernés en 2009.

Rupture conventionnelle

(Loi n° 2008-596 du 25-06-08 et décret n° 2008-715 du 18-07-08)

Demandes d'homologation (département de la Gironde)

2008

Mois de référence	août-08	sept.-08	oct.-08	nov.-08	déc.-08	Cumul 2008
Nombre de demandes d'homologation reçues dans le mois	75	188	370	284	358	1275
Dont nombre de demandes irrecevables		33	72	28	30	163
Nombre de demandes homologuées dans le mois		112	234	127	148	621
Nombre de demandes refusées dans le mois		43	64	19	63	189

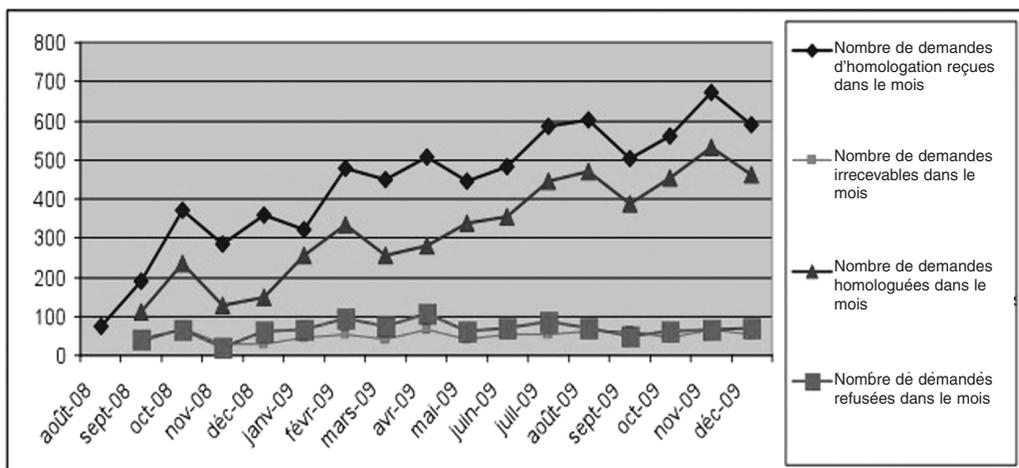
Réf. UT 33 de la DIRECCTE Aquitaine

2009

Mois de référence	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	Cumul
Nombre de demandes d'homologation reçues dans le mois	323	480	449	507	445	481	586	601	502	562	671	590	6197
dont: Nombre de demandes irrecevables	46	55	42	64	43	54	52	61	63	46	64	55	645
Nombre de demandes homologuées dans le mois	254	336	255	279	340	355	447	469	388	454	532	462	4571
Nombre de demandes refusées dans le mois	64	95	73	108	61	72	85	70	48	61	67	70	874

Réf. UT 33 de la DIRECCTE Aquitaine

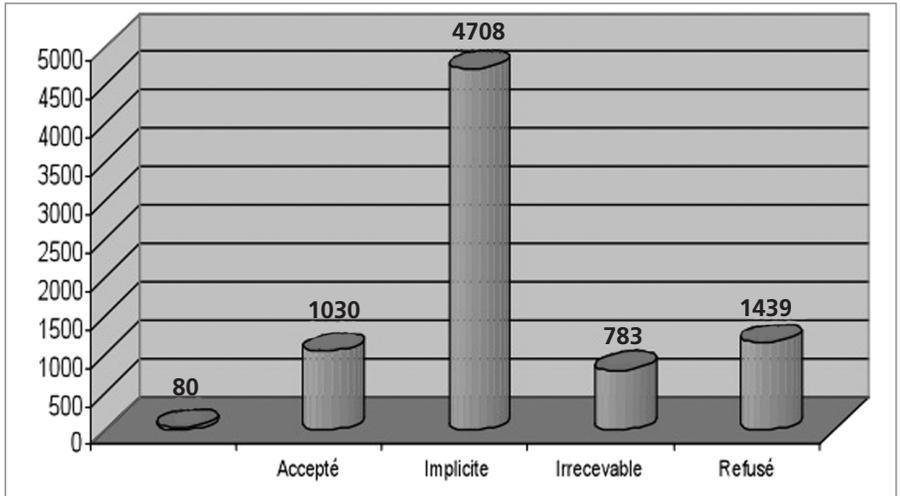
2008-2009



Réf. UT 33 de la DIRECCTE Aquitaine

Rupture conventionnelle Demandes d'homologation traitées

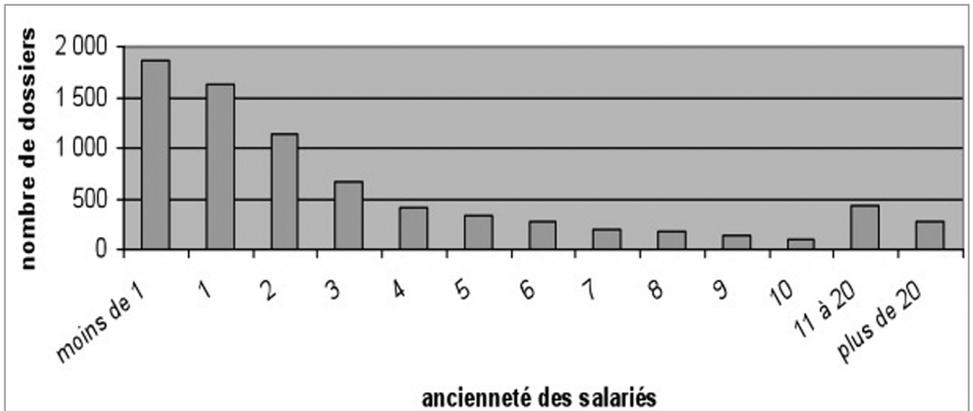
2009



Réf. UT 33 de la DIRECCTE Aquitaine

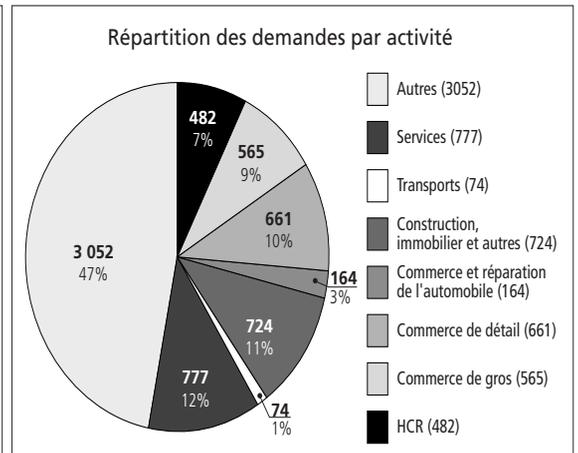
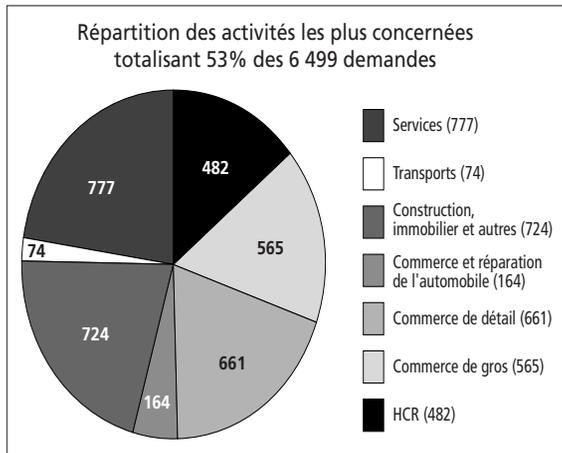
Ancienneté des salariés

Ruptures
au 31-12-2009



Réf. UT 33 de la DIRECCTE Aquitaine

Par "famille" d'activité



Réf. UT 33 de la DIRECCTE Aquitaine